

**ADDITIF****Enregistrement**Référence : **DAMP-EN-P07-46**

Version /Date Crédation: 1.0/ Juin 2022

Page 1 sur 1

**ADDITIF 2 N° 3249 /25/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/AH DU
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/25/AONO/SDCC/CIPM DU
21/02/2025 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 06 (SIX) TRACTEURS ROUTIERS
ÉQUIPÉS À LA SODECOTON**

Le Directeur Général de la SODECOTON porte à la connaissance des soumissionnaires que les modifications ci –après ont été apportées dans certaines pièces du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus référencé :

Pièces du DAO	Au lieu de :	Lire :
Avis d'Appel d'Offres	<p>9. Cautionnement de soumission Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 13 200 000 (treize millions deux cents mille) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres</p>	<p>9. Cautionnement de soumission Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 6 600 000 (six millions six cent mille) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.</p>
Règlement Particulier de l'Appel d'Offres	<p>Volume I : Pièces administratives</p> <p>A.8 La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de 13200 000 (treize millions deux cents mille) FCFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement</p> <p>D-CAUTIONNEMENT DEFINITIF Le taux du cautionnement définitif est de : 5% du montant toutes taxes comprises du marché</p>	<p>Volume I : Pièces administratives</p> <p>A.8 La caution de soumission acquittée à la main et timbrée (suivant modèle joint) d'un montant de 6 600 000 (six millions six cent mille) FCFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement</p> <p>D-CAUTIONNEMENT DEFINITIF Le taux du cautionnement définitif est de : 3% du montant toutes taxes comprises du marché</p>

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 -Tél & Fax : 222 20 19 72 -Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax :233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

**ADDITIF****Enregistrement**Référence : **DAMP-EN-P07-46**Version /Date Crédation: 1.0/ **Juin 2022**

Page 1 sur 1

CCAP	<p>26.1 Cautionnement définitif Le taux du cautionnement définitif est de : 5% du montant toutes taxes comprises du marché</p> <p>26.2 Cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie</p> <p>Au titre de la garantie de la prestation, il sera opéré sur le montant du marché toutes taxes comprises, une retenue de (10%). La retenue de garantie pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire du même montant d'un établissement financier installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des Finances. Cette retenue de garantie sera restituée ou la caution libérée dès la réception définitive</p>	<p>26.1 Cautionnement définitif Le taux du cautionnement définitif est de : 3% du montant toutes taxes comprises du marché</p> <p>26.2 Cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie</p> <p>Au titre de la garantie de la prestation, il sera opéré sur le montant du marché toutes taxes comprises, une retenue de (7%). La retenue de garantie pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire du même montant d'un établissement financier installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des Finances. Cette retenue de garantie sera restituée ou la caution libérée dès la réception définitive</p>
Grille d'évaluation	<p>II. VERIFICATION DES PIECES ADMINISTRATIVES</p> <p>La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de 13 200 000 (treize millions deux cents mille) FCFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement</p>	<p>II. VERIFICATION DES PIECES ADMINISTRATIVES</p> <p>La caution de soumission acquittée à la main et timbrée (suivant modèle joint) d'un montant de 6 600 000 (six millions six cent mille) FCFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement</p>

La date de recevabilité et d'ouverture des soumissions de cet Appel d'Offres National, prévue le 03 Avril 2025, est une fois de plus reportée au 22 Avril 2025

Le reste sans changement.

Ampliations :

ARMP
MINMAP
SDCC Douala pour information soumissionnaires
SDCC Yaoundé pour information soumissionnaires



Garoua, le
Le Directeur Général,

01 AVR 2025
Alba Henri

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 -Tél & Fax : 222 20 19 72 -Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax :233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54